Accusé de réception en préfecture
078-217803626-20240305-2024168-AU
Reçu le 05/03/2024

DECISION DU MAIRE

N° 2024-168

PROCEDURE N°23ST019

CONCOURS RESTREINT N°23ST019 DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTISPORT JURY N°1 CANDIDATURES

Le Maire de la commune de Mantes-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2131-1,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2125-1 2° et R. 2162-15 à R. 2162-26,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-VII-12 du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2023-XI-88 du 7 novembre 2023 relatif au lancement de la procédure de concours,

Considérant le procès-verbal du Jury de Concours réuni en date du 05 mars 2024,

Considérant la nécessité d'arrêter la liste des 3 candidats retenus et invités à soumettre une offre dans la deuxième phase du concours conformément au règlement de la consultation.

DECIDE

Article 1er :
D'arrêter la liste des candidats retenus et invités à soumettre une offre dans la deuxième phase du concours :

N°1: ATELIER ACONCEPT 14, rue Père André Jarlan 91000 EVRY COURCOURONNES

N°2: COSTE ARCHITECTURES PARIS 11, rue de la Prévôté 78550 HOUDAN

N°3: A5A ARCHITECTES 21, rue Damesme 75013 PARIS

Et en cas de défaillance, d'un des candidats ci-dessus :

N°4: A+SAMUELDELMAS ARCHITECTES URBANISMES 80, rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

N°5: BPA ARCHITECTURE 36, avenue de Lodève 34070 MONTPELLIER

Article 2 :
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

Article 3 :
Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

Certifié exécutoire après affichage et envoi au contrôle de légalité

le : 25/03/24

Le Maire,

Sami DAMERGY

MAIRIE DE MANTES LA VILLE Service des Marchés YVELINES

Fait à Mantes-la-Ville, le 05 mars 2024

Le Maire,

Sami DAMERGY

MAIRIE DE MANTES LA VILLE Service des Marchés YVELINES

Hôtel de Ville - Place de la mairie - BP 30842 - 78711 Mantes-la-Ville
courrier@mairie-manteslaville.fr
Tél. 01 30 98 55 49 - Fax 01 30 98 55 10